

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21672**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien d'exploitation d'équipements culturels

Nouvel intitulé : Technicien(ne) d'exploitation d'équipements culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut international de l'image et du son (3IS sup) | Directeur 3IS

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323m Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle : plurifonctionnelle ou non indiquée

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous la direction du directeur technique, du régisseur général, des régisseurs son et lumière, ou d'un chef de parc et sous la conduite du directeur artistique, le ; TECHNICIEN D'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ; est responsable de l'installation technique des équipements prévus « son, lumière, vidéo, petite machinerie », de leur démontage et de leur premier niveau de maintenance après l'évènement.

Il prépare les matériels ; « SON ; , ; LUMIERE ; , ; VIDEO ; , petite machinerie » prévus dans les fiches techniques élaborées par les régisseurs. Il assure leur livraison en toute sécurité jusqu'au lieu de production ou de diffusion en fonction des consignes des régisseurs. Puis il les monte et configure selon les schémas d'installation prescrits par les régisseurs, vérifie la bonne marche de l'ensemble des différentes chaînes, pour en garantir le fonctionnement optimal et sécurisé pendant la prestation.

Aux côtés des trois régisseurs, il intervient dès qu'un dysfonctionnement surgit.

En fin d'évènement, il assure le démontage du matériel scénique, un premier niveau de maintenance ainsi que le conditionnement selon que le matériel soit ou non révisé.

Le TECHNICIEN D'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ; , doit être disponible, réactif. Il intervient sur des périodes intenses et soutenues où le droit à l'erreur n'est pas admis.

Le maintien de son niveau d'informations sur les évolutions technologique et leur impact en termes d'exploitation lui est nécessaire.

Comme tout intervenant dans ce secteur, il conjugue, sens de l'organisation, capacités techniques et sensibilité artistique.

Les compétences sont évaluées au travers d'un double processus :

A 3iS : trois mises en situations « fil-rouge » se déroulent en 10 étapes, et permettent de mettre en action les compétences acquises dans un contexte similaire à celui du terrain. En entreprise : Les activités menées en entreprise sous le tutorat d'un chef de parc ou de régisseur ou lumière, ou son ou général, confirmé, sont évaluées au travers d'un bilan de compétences, au terme de sa mission.

Les compétences ou capacités évaluées au travers de ce double processus sont :

Sur les consignes des régisseurs, en respect du planning :

Préparer les matériels « ; LUMIERE ; , ; SON ; , ; VIDEO ; et structure », à partir des fiches techniques élaborées par les régisseurs/chef de parc, selon le planning prévu et la disponibilité du stock ; Tester les différents matériels « lumière, son, vidéo et structure », préparés lors de la phase précédente ; Conditionner les matériels « lumière, son, vidéo et structure », ainsi préparés et charger selon les lieux de production du spectacle ; Fournir les matériels prévus pour l'évènement sur le lieu de l'évènement en toute sécurité Monter, Installer, configurer en toute sécurité, l'installation électrique et implanter les projecteurs selon les consignes et sous le contrôle du régisseur lumière et/ou chef électricien ; Effectuer les réglages des différents éléments constituant la chaîne ; LUMIERE ; en toute sécurité en suivant les directives de l'éclairagiste et du régisseur lumière ; Monter, installer, configurer les systèmes de diffusion, selon les consignes des régisseurs son et/ou de l'ingénieur son ; Préparer les différentes REGIES « SON » ; Monter, installer et configurer les différents systèmes de diffusion ; VIDEO ; Effectuer les réglages des différents éléments constituant la chaîne vidéo en toute sécurité ; Assurer le bon déroulement de la représentation en assurant les changements de plateau dans les délais impartis ; Assurer le bon déroulement de la représentation du point de vue du ; SON ; , en effectuant les tests et les changements de plateau dans les délais impartis ; Assurer le bon déplacement de la machinerie et des mouvements de caméra dans les délais impartis ; Démontez la chaîne « ; SON ; », en toute sécurité, en respectant la procédure ; Démontez la chaîne « ; LUMIERE ; », en toute sécurité, en respectant la procédure ; Démontez la chaîne « ; VIDEO ; », en toute sécurité, en respectant la procédure ; Assurer la première maintenance d'un équipement lumière, son et vidéo en veillant à la sécurité des biens et des personnes ;

Assurer le retour des matériels, lumière, son et vidéo selon sa destination, atelier ou stock.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les principaux secteurs d'activité concernent le ; SPECTACLE VIVANT ; , l' ; EVENEMENTIEL ; , et peut également par transfert de compétence, exercer sous des formes adaptées, son activité dans les secteurs de l' ; audiovisuel ; , de l' ; EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE ; , du multimédia et de la communication.

Il exerce son activité dans des structures ou entreprises de ; CREATION ET DE DIFFUSION CULTURELLE ; (théâtre, opéra, cirque, salle de concert, et tout autre lieu de spectacle...), comme salarié d'une entreprise de prestation technique (loueur, installateur, prestataire d'évènements...) ou d'un entrepreneur de spectacle (producteur, diffuseur...), au sein d'un festival, d'une compagnie, d'une école de spectacle ou bien encore de complexes culturels (type cinéma)

La taille des entreprises est très variable, de la grosse structure nationale (théâtre national, centre dramatique national...), à la TPE (très petite entreprise) de spectacle privée (cabaret, compagnie...) ; de l'entreprise de prestation événementielle à dimension internationale (sociétés de prestations qui assurent les tournées des vedettes de la variété internationale) à l'entreprise personnelle du travailleur indépendant. Ces structures fonctionnent sous différents types de régimes juridiques (SA, SARL, Associations, Collectivités territoriales...).

- Technicien son
- Technicien lumière
- Technicien scène/plateau
- Technicien vidéo
- Technicien son et lumière
- Technicien parc lumière
- Technicien parc (lumière et son)
- Pupitreux lumière
- Poursuiveur

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1504 : Éclairage spectacle

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

Réglementation d'activités :

Les premiers niveaux de préparation à l'habilitation électrique, le Caces 1A, la prévention des risques liés aux activités physiques (gestes et postures), l'initiation à l'accroche levage sont pertinents sans être pour autant obligatoires et intégrés dans la certification.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Une composante « acquisition des compétences, à 3iS », telles que décrites dans le référentiel, au travers de mises en situation dédiées à des acquisitions particulières et de trois mises en situations « fil-rouge » ;
- Une composante « mise en action des compétences en situation de terrain » soit en stage, soit en alternance contrat de professionnalisation ;
- Une composante « suivi de la montée en compétences » de l'apprenant.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 membres dont 4 extérieurs à 3iS
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	5 membres dont 4 extérieurs à 3iS
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	5 membres dont 4 extérieurs à 3iS

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien d'exploitation d'équipements culturels" avec effet au 10 avril 2013, jusqu'au 30 janvier 2016.

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du libellé de la certification professionnelle.

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien du spectacle vivant option son, option lumière" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 21 juin 2001 publié au Journal Officiel du 29 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991.

Pour plus d'informations

Statistiques :

en moyenne, 20 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

contact@3is.fr

<http://www.3is.fr>

Lieu(x) de certification :

: Auvergne Rhône-Alpes - Isère (38) [IGTS Eybens]

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON

4 rue Blaise Pascal

78990 Élancourt

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IDEM

Historique de la certification :

Certification précédente : Technicien d'évènements culturels

Certification suivante : Technicien(ne) d'exploitation d'équipements culturels